

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-42
Séance du 01 Octobre 2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025 SLO

ID : 032-213201551-20251001-DELIB202542-DE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents :
11

Procurations : 3

Absent : 1
Date convocation :
24/09/2025

Date affichage :
24/09/2025

Le Premier Octobre 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Monsieur DESJARDINS Lionel à Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne, Madame DARZACQ DOAT Anne à Madame DARZACQ Sandrine, Madame BARBE Guylaine Monsieur SAINT LANNES Claude

Absent : Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur MATHIEU Jean Marie a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Encaissement de chèques

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'encaisser des chèques bancaires :

- chèque d'ORANGE d'un montant de 57,92 €.
- chèques de Total Energies d'un montant de 70,22 €, 125,34 €
- chèque de Groupama d'un montant de 586,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité autorise l'encaissement des chèques désignés ci-dessus.



Fait et délibéré, le 01 Octobre 2025
Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT